**Appel à candidature de l'ECOSOCC en vue des élections à la 4ème Assemblée Générale Permanente**

1er avril 2022

Le Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine (ECOSOCC) a été créé en vertu des dispositions des articles 5 et 22 de l'Acte constitutif de l'UA. Ses statuts, adoptés par la Conférence de l'UA en juillet 2004, le définissent comme un organe consultatif composé de différents groupes sociaux et professionnels des États membres de l'UA.

Conformément à l'article 4 des statuts de l'ECOSOCC, l'ECOSOCC est composé de 154 organisations de la société civile (OSC) : deux (2) OSC de chaque État membre ; dix (10) OSC opérant au niveau régional et huit (8) au niveau continental, vingt (20) OSC de la diaspora africaine, telle que définie par le Conseil exécutif, couvrant les différents continents du monde ; et six (6) OSC, en qualité de membre ex-officio, nommées par la Commission de l'UA sur la base de considérations particulières, en consultation avec les États membres.

L'article 4 (2) prévoit que les élections des membres de l’ECOSOCC aux niveaux des Etats membres, de la région, du continent et de la diaspora, veilleront à garantir l’égalité entre les genres étant entendu que 50% des représentants seront des jeunes de 18 à 35 ans. Les membres sont élus pour un mandat de quatre (4) ans et peuvent être réélus une seule fois.

Depuis sa création, l'Organe a connu trois mandats d'Assemblée générale réussis et le mandat de la 3e Assemblée générale actuelle prendra fin en décembre 2022.

La réunion du Comité de vérification des pouvoirs tenue à Chisamba, Zambie, du 21 au 23 mars 2022, a demandé au Secrétariat de l'ECOSOCC de lancer le processus de candidature pour les élections à la 4ème Assemblée générale permanente du 1er avril au 30 juin 2022.

Afin de permettre une plus grande représentation des OSC des cinquante-cinq (55) États membres de l'Union et des cinq (5) régions de l'Afrique, l'ECOSOCC encourage la communauté de la société civile, y compris, mais sans s'y limiter, les groupes sociaux, les groupes professionnels, les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires, les organisations bénévoles et les organisations culturelles à demander l'adhésion à l'ECOSOCC en remplissant le formulaire de demande ci-joint et en fournissant toutes les pièces justificatives pertinentes telles qu'indiquées sur le formulaire de demande.

Les candidatures seront examinées par le Comité de vérification des pouvoirs de l'ECOSOCC et le Comité interdépartemental de la CUA pour vérifier et évaluer l'éligibilité des candidats. Les élections seront organisées pour les candidats qualifiés en décembre 2022.

Le formulaire de candidature et des informations complémentaires sur les élections de l'ECOSOCC (y compris les statuts et le code de conformité) sont disponibles dans toutes les langues de travail de l'UA à l'adresse suivante <https://www.auecosocc.org/elections>

Les candidats doivent se référer au formulaire de candidature et aux statuts de l'ECOSOCC afin de soumettre une candidature recevable.

Les formulaires de candidature remplis et accompagnés de tous les documents pertinents doivent être envoyés au Secrétariat de l'ECOSOCC par courrier électronique au plus tard le 30 JUIN 2022 à l'adresse [elections.ecosocc@africa-union.org](mailto:elections.ecosocc@africa-union.org).